

Relevé de décisions

REF. **Bulac/03** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TEL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MEL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 12 janvier 2004

RÉUNION **Conseil d'administration n° 1**
18 décembre 2003

PARTICIPANTS

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)
M. Yves CHEVRIER (EHES)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Catherine GAILLARD (Paris I)
M. Cyril GRANGE (Recherche)
Mme Nelly GUILLAUME (Paris III)
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)
M. Claude JOLLY (Enseignement supérieur - DES)
M. Gérard LENCLUD (CNRS)
M. Eric MEYER (INALCO)
M. Alain PEYRAUBE (Recherche)
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

MEMBRES DE DROIT

M. Patrick MICHAUD, Agent comptable
Mme BONNARD, représentant M. Maurice QUENET,
Recteur de l'académie, Chancelier des Universités de
Paris, Commissaire du gouvernement
MM. Philippe GAILLARD et Claude SANCHEZ,
représentant M. Paul THEVENIN, Receveur général des
finances, Contrôleur d'Etat

INVITES

M. Maurice GARDEN, Professeur des Universités
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Chef de projet

PROCHAINE REUNION **26 février 2004 à 9 heures 30**
En Sorbonne

Ordre du jour

1. Présentation des membres du Conseil
2. Élection du président du conseil d'administration
3. Avancement du projet
4. Discussion et vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2004
5. Questions diverses, en particulier celle de la composition du conseil scientifique



Responsable du suivi scientifique du projet jusqu'à ce jour, Maurice GARDEN ouvre la séance en rappelant les grands objectifs qui ont présidés à la création du groupement d'intérêt public : préparer, du point de vue matériel et scientifique, l'ouverture en 2007 d'une bibliothèque universitaire de niveau international dans le domaine des langues et civilisations, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).

1. Élection du président du conseil d'administration

Après un vote à bulletin secret, Daniel RENOULT est élu président du GIP BULAC à l'unanimité et, à ce titre, préside désormais la séance.

Après des remerciements particuliers à Maurice GARDEN pour son action en faveur du projet BULAC, Daniel RENOULT rappelle que le groupement d'intérêt public est une formule juridique permettant à l'ensemble des partenaires de siéger à égalité au sein d'un conseil d'administration autour d'un projet commun, qui a pour objet la création, sur la ZAC Rive-Gauche d'une bibliothèque à rayonnement international, qui sera abritée dans le même bâtiment que les locaux d'enseignement de l'INALCO. Il exprime le souhait de voir la dynamique du projet se maintenir afin d'atteindre ces objectifs.

2. Nomination du directeur du GIP

L'article 20 de la convention constitutive du GIP BULAC précise qu'un directeur doit être nommé par le conseil d'administration suite à appel à candidatures.

Compte tenu de la création toute récente du GIP, un appel à candidatures n'a pu, au 18 décembre 2003, être lancé.

Daniel RENOULT propose :

- d'adresser un courrier à la DPMA pour la publication d'un appel à candidatures
- dans l'attente, de nommer Marie-Lise TSAGOURIA, actuellement chef de projet, comme directeur du GIP à titre transitoire.

Les administrateurs approuvent ces propositions. Marie-Lise TSAGOURIA est nommée directeur par intérim du GIP BULAC, jusqu'à la nomination effective du directeur par le prochain conseil d'administration.

3. Avancement du projet

Sont d'ores et déjà amorcés :

1. Projet de construction du bâtiment de la 1^{ère} phase : bibliothèque et INALCO

Cette phase est inscrite au contrat de plan État-Région 2002-2006. L'État finance le transfert de l'INALCO à hauteur de 22,87 millions d'euros, la Région finance la bibliothèque pour 45,73 millions d'euros.

Il s'agit d'un projet architectural commun dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Région Ile-de-France par conventionnement entre l'Etat et la Région. Le programme de la première phase été approuvé par le Recteur en juin 2003. Le concours architectural est lancé en décembre 2003, la réunion de pré-sélection des candidatures est prévue en février 2004.

Le terrain est mis à disposition de l'Etat par le Département de Paris sous forme d'un droit de superficie.

Une autorisation de programme a été mise en place au niveau de la préfecture de Région.

2. Choix du système informatique commun : une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée mi-2003. Le marché a été notifié par le Recteur à Innovative Interfaces en décembre 2003 et le déploiement du SIGB Millenium aura lieu en 2004.

3. Définition de la politique documentaire de la bibliothèque : quatre groupes de travail ont analysé l'existant et défini les premières orientations documentaires de la BULAC. Les quatre rapports synthétisant ces travaux ont été adressés aux partenaires.



Les objectifs pour 2004, qui seront précisés lors du prochain conseil d'administration, sont les suivants :

- la mise en place du GIP

Du point de vue administratif et financier, le travail a débuté avec le contrôle financier et l'agent comptable désigné. Un poste d'ATOSS à temps plein est demandé au ministère pour septembre 2004.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place le conseil scientifique et de poursuivre la définition de la politique documentaire, le déploiement du système informatique et le projet de construction.

- l'ouverture du chantier statutaire

En particulier, la perspective de faire travailler dans le même établissement des personnels de statuts différents : personnels de bibliothèque, IATOSS, CNRS, contractuels... doit être étudiée avec précision.

Discussion :

- *le projet d'activité* : Claude JOLLY souligne la nécessité de lier la présentation à chaque conseil d'administration de fin d'année de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses n+1 au projet d'activité. Daniel RENOULT propose que ce dernier soit présenté lors du prochain conseil d'administration.
- *les prérogatives du directeur du GIP* : Alain PEYRAUBE demande des précisions quant aux champs de compétences du directeur du GIP. Ceux ci sont précisés par les articles 9 et 20 de la convention constitutive : autorité sur les personnels, ordonnateur des recettes et des dépenses, responsable du fonctionnement du GIP sous l'autorité du conseil d'administration.
- *Le règlement intérieur* : Daniel RENOULT propose qu'un projet soit présenté au prochain conseil d'administration.
- *Les personnels du GIP* : les fonctionnaires titulaires sont mis à disposition du GIP par le MJENR, avec gestion déconcentrée au Rectorat. En ce qui concerne les contractuels une convention entre la Chancellerie des Universités de PARIS et le GIP va être mise en place afin que la Chancellerie continue d'assurer la gestion des contrats pendant un trimestre.

4. Examen et vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2004

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget 2004 du GIP :

➤ les recettes : 2 grandes masses budgétaires

- recettes directes : 829 500 € dont 762 000 € de subvention DES et 67 500 € de cotisations des membres du GIP
- recettes indirectes : mise à disposition des personnels titulaires par le Rectorat et subvention ministérielle pour la location des locaux et leur fonctionnement

➤ les principales dépenses directes

- sur les chapitres 63 et 64 : 294 540 € consacrés à la rémunération de personnels contractuels employés sur des fonctions de récolement, de catalogage, d'acquisition et de conservation. Cela correspond à environ 20 à 25 contrats sur l'année, les taux de rémunération et le nombre d'heures restant à fixer.
- sur le compte 628 prestations : 172 900 € consacrés à des travaux sous-traités de conservation et de reproduction notamment de numérisation d'ouvrages et catalogues. C'est un chantier important qui prendra la forme d'un marché à partir de 2005.
- Sur le compte 618 : 16% du budget global consacré à l'acquisition de documents dont des documents numériques qui représentent actuellement une lacune importante dans les acquisitions et qui sont un apport essentiel que permet le projet BULAC.
- 150 000 € consacrés à l'investissement, principalement informatique, soit en matériel pour mettre à niveau les établissements, soit en logiciels pour le déploiement des tranches conditionnelles du SIGB.



Discussion :

- *la formation permanente* : 6 000 € correspondent à des formations payantes. En parallèle, la BULAC se dote en moyens humains et matériels pour l'organisation interne de formations en catalogage. En tant qu'établissement dépendant du MJENR, la BULAC bénéficie également de l'accès gratuit aux formations organisées par Médiadix et par l'ENSSIB.
- *les personnels titulaires* : Claude JOLLY informe le conseil d'administration que deux emplois de personnels de bibliothèque seront implantés à la Chancellerie des Universités de PARIS en 2004 pour mise à disposition du GIP. Daniel RENOULT remercie la DES. Claude JOLLY demande également à ce que soit vérifiés les calculs valorisant la mise à disposition des personnels titulaires.
- *le choix du SIGB* : les critères de choix ont été essentiellement la gestion des caractères non latins, la complétude des fonctions bibliothéconomiques offertes, l'ergonomie et la simplicité d'utilisation du système. 554 points ont été analysés et des visites sur site réalisées.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Daniel RENOULT souligne la nécessité de l'approfondissement du projet de rétroconversion et souhaite qu'un dossier puisse être présenté à la Direction de la Recherche. Alain PEYRAUBE répond que dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du fonds national de la science, la question pourra être étudiée et qu'il en informera le prochain conseil d'administration.

5. Questions diverses

⇒ *La mise en place du conseil scientifique*

L'article 21 de la convention constitutive du GIP BULAC précise que le conseil scientifique doit être composé de 15 à 20 membres, dont 1/5 à 1/4 représentent des institutions étrangères.

☛ Les administrateurs s'entendent sur la méthode suivante dans la désignation des membres :

- Associer les institutions situées en province et les organismes privés.
- Éviter de grosses lacunes en matière d'aires culturelles.
- Tenir compte des aires éditoriales.
- Compte tenu de l'ensemble de ces critères, toutes les institutions membres du conseil d'administration ne seront pas obligatoirement représentées au sein du conseil scientifique.

Par ailleurs, il est proposé de susciter un réseau de correspondants scientifiques, qui compléterait la composition du conseil scientifique.

Les groupes de travail sur la politique documentaire sont maintenus.

☛ En ce qui concerne le choix des membres, les administrateurs sont unanimes sur la nécessité de solliciter la School of Oriental and African Studies, la Bibliothèque nationale de France et le Collège de France. Ces institutions seront sans attendre sollicitées.

Pour les autres membres à pressentir, l'envoi d'une liste indicative résumant les propositions faites lors du conseil d'administration par l'ensemble des administrateurs sera effectué par courriel.

La désignation des membres du conseil scientifique sera à l'ordre du jour du prochain CA.

⇒ *Préparation de la 2^{ème} phase Recherche du Pôle langues et civilisations*

Daniel RENOULT souhaite la mise en place rapide de la phase recherche du projet et souligne que seule la Direction de la Recherche peut réunir et faire travailler ensemble l'ensemble des partenaires recherche. Alain PEYRAUBE indique que dès qu'existera une vision plus précise des dispositifs et du réseau recherche des établissements parisiens, c'est-à-dire après la vague de contractualisation en cours, des propositions seront faites.